

Communiqué de presse

Luxembourg, le 11 juillet 2024

Accord sur la convention collective du secteur bancaire

Face aux enjeux liés à l'évolution des métiers bancaires et à leur attractivité, l'ABBL et les représentants syndicaux de l'ALEBA, de l'OGBL et du LCGB ont trouvé un accord pour la convention collective du secteur bancaire luxembourgeois pour la période 2024-2026. Les textes finaux sont maintenant en phase d'approbation. La nouvelle convention met l'accent sur la question de l'employabilité et permet de récompenser la fidélité et l'engagement des employés du secteur bancaire.

La banque, un métier en pleine évolution

« L'évolution des métiers liés aux services bancaires s'est accélérée ces dernières années, poussant les banquiers à développer de nouvelles compétences », analyse Jerry Grbic, CEO de l'ABBL. « Parallèlement, pour répondre à ces enjeux, les banques luxembourgeoises font face au triple défi d'attirer, de former et de fidéliser des talents, le tout dans un marché très concurrentiel et dans un bassin de recrutement qui tend à s'assécher. »

Les défis sont nombreux :

- Évolution des attentes des clients vers des services plus accessibles et transparents.
- Intégration des technologies numériques et de l'intelligence artificielle, qui automatisent certaines tâches traditionnelles et améliorent la personnalisation des services clients.
- Régulations de plus en plus strictes imposant une vigilance accrue en matière de conformité et de gestion des risques.
- Concurrence des fintechs stimulant l'innovation et la diversification des offres bancaires.
- Développement des risques de cyberattaques et de fraudes en ligne.

Les partenaires sociaux ont revu certaines dispositions de l'accord actuel, afin de créer un environnement propice permettant aux collaborateurs des banques d'appréhender au mieux ces évolutions, mais également de renforcer l'attrait du secteur bancaire et ainsi de contribuer à sa pérennisation et à son essor futur.

La formation au centre des attentions

La formation est essentielle pour l'employabilité des salariés du secteur bancaire, car elle leur permet d'acquérir les compétences nécessaires pour s'adapter aux évolutions technologiques, réglementaires et aux nouvelles attentes des clients, assurant ainsi leur pertinence et compétitivité sur le marché du travail. La nouvelle convention collective prévoit un certain nombre d'avancées dans ce contexte. Ainsi, l'enveloppe budgétaire destinée par les banques à la formation a été augmentée de 10% pour les exercices 2024-2026. Par ailleurs, chaque employé conventionné se voit attribué une allocation individuelle de formation d'un minimum de 16 heures par an (formations obligatoires et de réorientation exclues). De manière générale, les dispositions concernant l'employabilité ont été rédigées de manière à souligner l'engagement conjoint de l'employé et son employeur en la matière.

Récompenser la fidélité et l'engagement des employés

Il était primordial que la nouvelle convention récompense la fidélité et l'engagement de celles et ceux sur lesquels reposent la réussite de chaque entreprise, à savoir ses salariés. De ce fait, la prime de fidélité a été revalorisée, les seuils de départ et les seuils des barèmes ont été augmentés, et l'enveloppe que les banques consacrent à récompenser leurs employés méritants revue à la hausse. Par ailleurs, une prime exceptionnelle a été négociée à l'occasion de la signature de cette nouvelle convention. Elle sera versée en janvier 2025. Enfin, l'équilibre entre vie privée et professionnelle a aussi été un point important dans les discussions. Un nouveau chapitre a été créé à cet égard et chaque entreprise est encouragée à mettre en œuvre des options de travail flexible adaptées aux besoins spécifiques de l'activité et des salariés.

Les discussions autour de la nouvelle convention collective se sont déroulées dans un esprit constructif témoignant de la responsabilité de tous les signataires non seulement à l'égard des employés du secteur, mais

également de l'ensemble du Grand-Duché, le secteur bancaire étant, en effet, un pilier de l'économie du pays et contribuant de manière déterminante à sa prospérité.

La nouvelle convention collective en quelques points majeurs :

- Prime exceptionnelle de EUR 500 pour tous les salariés, payable en 2025.
- Augmentation de la prime de fidélité.
- Enveloppe financière à distribuer pour 2024, 2025 et 2026 pour récompenser l'engagement de salariés.
- Augmentation des montants de départ et des seuils des 4 groupes.
- Augmentation de la présomption d'acquisition de compétence.
- Mise en place d'un budget minimum pour les formations dans le cadre d'un outplacement de EUR 5000 (avec un maximum de 8.000 EUR).
- Augmentation de 10% du budget annuel de formation.
- Attribution d'une allocation individuelle de formation d'un minimum 16 heures par an.

À propos de l'ABBL

La mission de l'ABBL est de promouvoir le développement durable de services bancaires réglementés, innovants et responsables. L'ABBL est la plus grande et la plus ancienne association professionnelle du secteur financier. Elle représente le secteur bancaire au sens large, c'est-à-dire la majorité des banques établies au Luxembourg, ainsi que les intermédiaires financiers réglementés et les autres acteurs du secteur, notamment les cabinets d'avocats, les sociétés de conseil, les auditeurs, les infrastructures de marché, les établissements de monnaie électronique et les établissements de paiement.

L'ABBL fournit à ses membres les informations, les ressources et les services dont ils ont besoin pour opérer sur un marché financier dynamique et dans un environnement réglementaire de plus en plus complexe. Il s'agit d'une plateforme ouverte permettant de discuter des questions clés du secteur et d'élaborer des positions communes à l'ensemble du secteur.

Contact presse : Paul Wilwertz, +352 46 36 60-322, paul.wilwertz@abbl.lu

A propos de l'ALEBA

L'ALEBA est le seul grand syndicat luxembourgeois dirigé exclusivement par les employés des entreprises où elle est présente et donc toujours au faîte des vrais problèmes du terrain. Avec ses voix de la base directement portées aux plus hautes instances décisionnelles du pays, l'ALEBA se positionne comme le seul grand syndicat non lié à quelconque parti politique. En outre, l'ALEBA étant une ASBL, il n'y a pas de profit, l'ALEBA ne vit que par la solidarité et les cotisations de ses membres, tout est réinvesti dans la défense pure de ces derniers tant individuellement que collectivement comme dans la lutte contre toute discrimination et l'amélioration des conditions de travail, d'employabilité et de bien-être des salariés.

Si l'ALEBA est de loin le premier syndicat de la place financière grâce à ces valeurs reconnues depuis 105 ans, l'ALEBA est maintenant aussi un syndicat qui s'ouvre à tous les secteurs et à toutes les entreprises du pays.

La méthode ALEBA maintenant pour tous, vous accompagne depuis vos études jusqu'après votre retraite.

Contact : Jean-Jacques Rieff, +352 621 146215 – Roberto Mendolia, +352 621 497280 www.aleba.lu
communication@aleba.lu, +352.223.228.1

A propos de l'OGBL

L'OGBL est le premier syndicat au Luxembourg en nombre d'adhérents (plus de 76 000) et en nombre de voix obtenues lors des dernières élections sociales, aussi bien dans les entreprises qu'à la Chambre des Salariés où il détient la majorité absolue. Financé uniquement par les cotisations de ses membres, l'OGBL peut donc se permettre de défendre en toute indépendance les acquis, les droits et les intérêts de ses membres et plus généralement de tous les salariés et pensionnés du pays. Il est un des principaux acteurs du dialogue social luxembourgeois entre l'Etat, les employeurs et les salariés et constitue ainsi un contre-pouvoir de taille.

Contact : Sylvie Reuter +352 621 31 29 08 sylvie.reuter@ogbl.lu www.ogbl.lu

A propos du LCGB

Fort de l'appui de plus de 47.000 membres, le LCGB est un syndicat innovant et efficace qui défend les droits et acquis des salariés et retraités. De par son histoire et son expérience du terrain, il se concentre plus particulièrement sur les problématiques et les défis du secteur privé. Sous le slogan « un temps d'avance sur demain », le LCGB s'engage pour des solutions efficaces pour répondre aux défis futurs et continuera sans cesse à innover pour protéger les emplois et les acquis sociaux.

Contact : Maria-Helena Macedo, +352 691 733 074, mhmacedo@lcgb.lu , www.lcgb.lu